AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0108
FR0010501692-FS0057

15 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GENERIX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 janvier 2019, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2019, le seuil de 5% du capital de la société GENERIX et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 109 830 actions PARROT représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,62% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GENERIX sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 22 167 769 actions représentant 24 019 573 de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.